

B.51.14.20.1. UB.

Notice.

Question du transit.

Sur l'initiative de la Division du Commerce, une conférence interne sur la question du transit a eu lieu, chez M. le Directeur Hotz, le 20 janvier.

Le soussigné a exposé la situation actuelle à cet égard ainsi que les aspects juridiques de la question. A la discussion ont pris part, notamment, MM. Hotz, Homberger, Keller, Ballinari. On s'est trouvé d'accord pour estimer que des mesures restrictives étaient inévitables, mais que c'est sous la forme suivante que ces mesures seraient probablement le plus facilement acceptables pour l'Allemagne : interdiction du transit de certaines marchandises particulièrement utiles à la conduite de la guerre par l'Allemagne combinée avec le contingentement global du surplus du trafic. Nous avons été invités à étudier un système de ce genre.

Nous sommes en train d'établir un projet à ce sujet. Après avoir réexaminé la question, nous estimons, toutefois, qu'on pourra faire abstraction de toute interdiction et ne retenir que l'idée d'un contingentement.

Berne, le 21 janvier 1944.

Bien entendu,
je suis prêt à
examiner toute éventuelle
projet,

Hotz

Pour le moment
je ne partage
pas cet avis.
C'est trop
rigide et
dangereux
de son principe.
Ne pas en
discuter au
dehors ni
l'appliquer
avant une décision
du Com. fed.
C'est une question
qui dépasse de très lo-
cades, c'est un "pro-
bleme" hautement
politique et sa solution
engagera l'avenir
H.P.H.
R.S.